

- NATURE DU PHENOMENE : Coulée boueuse issue de glissement de terrain

FICHE N° 19

Phénomène moyennement fréquent à peu fréquent, intensité prévisible modérée.

Dispositif de protection : aucun.

- PRESCRIPTION D'URBANISME : Zone constructible.

L'aménagement et l'extension du bâti existant, ainsi que la réalisation de bâtiments nouveaux sont autorisés. Des recommandations sont proposées, de façon à protéger le bâti et ses occupants des conséquences pouvant être induites en cas d'occurrence du phénomène.

- MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES :

↳ **Recommandations pour tout bâti :**

- * Façades directement exposées à l'écoulement : aveugles sur 1,50 mètres de hauteur par rapport au terrain naturel et résistant de façon homogène à une pression de 15 kPa (1,5 t/m²);
- * Façades non directement exposées à l'écoulement : aveugles sur 1 m de hauteur par rapport au terrain naturel et résistant de façon homogène à une pression de 10 kPa (1 t/m²);
- * Absence de plancher habitable au-dessous de 1 m par rapport au terrain naturel (mesure faite en façade aval).